

Première reconnaissance d'un handicap dû à l'électrosensibilité en France

Le Monde.fr avec AFP | 25.08.2015 à 14h39 • Mis à jour le 27.08.2015 à 08h54



Une antenne-relais à Sizun, dans le Finistère, en 2009. FRED TANNEAU / AFP

C'est une première : la justice française a reconnu l'existence d'un handicap grave dû à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. C'est ce qu'a annoncé mardi 25 août l'association [Robin des toits](http://www.robindestoits.org/) (<http://www.robindestoits.org/>), qui milite pour la sécurité sanitaire dans les technologies sans fil. Cette décision représente « *un grand pas en avant pour la reconnaissance de ce syndrome d'électro-hypersensibilité* », s'est réjoui son porte-parole, Etienne Cendrier.

Un récent jugement du tribunal du contentieux de l'incapacité de Toulouse reconnaît ainsi, après expertise médicale, que la plaignante, Marine Richard, souffre du syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques, dont « *la description des signes cliniques est irréfutable* ».

Dans ce jugement, il est estimé que sa déficience fonctionnelle est de 85 % « *avec restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi* ». La justice lui accorde en conséquence le droit à une allocation pour adulte handicapé pour trois ans, éventuellement renouvelable, sous forme d'aide technique et d'aménagement de son logement.

Lire le reportage : Les électrosensibles à la recherche d'une terre vierge de toute onde

([http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/08/30/les-electrohypersensibles-a-la-recherche-d-une-terre-vierge-de-toute-
onde_3468950_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/08/30/les-electrohypersensibles-a-la-recherche-d-une-terre-vierge-de-toute-onde_3468950_3244.html))

Pas de reconnaissance officielle en France

M^{me} Richard, 39 ans, avait déposé un recours en avril 2014 contre une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap de l'Ariège. Cette ancienne journaliste y vit recluse dans les montagnes en raison de ses troubles, qui durent depuis 2010.

L'hypersensibilité aux ondes magnétiques n'est pas reconnue officiellement en France comme une maladie et fait l'objet de controverses entre experts. Elle se traduit par des maux de tête, des picotements, des troubles du sommeil, des symptômes divers, transitoires et communs à de nombreuses autres affections. Ceux qui se déclarent « hypersensibles » citent souvent les antennes-relais, les portables, les téléphones sans fil ou le Wi-Fi comme causes directes de leurs

maux.

Pour la première fois, un homme souffrant d'électrosensibilité s'était vu accorder une aide financière ([/sante/article/2014/04/17/premiere-indemnisation-d-un-homme-pour-son-electrosensibilite_4403241_1651302.html](http://sante/article/2014/04/17/premiere-indemnisation-d-un-homme-pour-son-electrosensibilite_4403241_1651302.html)) en 2014 pour sa pathologie par la maison départementale des personnes handicapées de l'Essonne. Mais il s'agissait d'un accord à l'amiable avec cette administration spécialisée.

Lire le reportage : Ces malades des ondes électromagnétiques, qui « survivent »

(http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/08/30/ces-malades-des-ondes-electromagnetiques-qui-survivent_3468862_3244.html)

Possible jurisprudence

Etienne Cendrier espère que le jugement de Toulouse fasse jurisprudence. « *Souvent la justice est plus humaine que les politiques, qui protègent les industriels* », a-t-il estimé. Une loi de janvier ne prévoit qu'un rapport début 2016 sur l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques, a ajouté le porte-parole de Robin des toits.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a reconnu en 2005 (http://www.who.int/peh-emf/publications/facts/fs296_fr/en/) que l'électrosensibilité était « *caractérisée par divers symptômes non spécifiques qui diffèrent d'un individu à l'autre* » mais qui « *ont une réalité certaine et peuvent être de gravité très variable* ». Il n'existe cependant ni critères diagnostiques clairs pour ce problème sanitaire, ni base scientifique permettant de relier les symptômes à une exposition aux champs électromagnétiques, ajoutaient les auteurs de l'étude de l'OMS.

Lire nos explications : Electrosensibilité : une souffrance en mal de reconnaissance

(http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/08/12/electrosensibilite-une-souffrance-en-mal-de-reconnaissance_4470381_3244.html)